



Présidentielle française La percée de Mélenchon polarise l'attention *Page B 4*



Syrie Les États-Unis et la Russie tentent tant bien que mal de se réconcilier *Page B 4*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 81 LE DEVOIR, LE JEUDI 13 AVRIL 2017 1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

DIFFICILE RETOUR EN SÉRIES POUR LE CANADIEN



Défaite à domicile. Les Rangers de New York sont venus gâcher le retour du Canadien de Montréal en séries éliminatoires en arrachant une victoire de 2-0 lors du match inaugural des quarts de finale de l'association Est, mercredi soir au Centre Bell. Lire le compte rendu du match sur nos plateformes numériques.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

CANADA

Marijuana, un marché de 5 milliards au bas mot

La plante chérie des hippies des années 60 garnit le portefeuille des investisseurs d'aujourd'hui

FRANÇOIS DESJARDINS

Effervescence boursière frisant la bulle, nouveaux produits d'investissement, fusions, indices spécialisés... Alors que le gouvernement Trudeau dépose tout juste son projet de loi pour légaliser la marijuana à des fins récréatives, les marchés financiers consomment déjà. Beaucoup. Et s'impatientent de savoir ce qui s'en vient précisément.

Depuis l'engagement électoral de Justin Trudeau en 2015, les producteurs de marijuana médicale ont lentement mais sûrement placé leurs pions pour tirer profit de l'ouverture éventuelle du marché. Plusieurs se sont inscrits en Bourse pour amasser du capital et prendre de l'expansion, d'autres ont acheté des concurrents. Aujourd'hui, tout le monde, y compris dans les gradins de la finance, aura les yeux rivés sur les nouvelles règles.

«C'est une industrie embryonnaire au potentiel de croissance élevé. Avec la légalisation, les perspectives sont très positives», dit Steve Hawkins, président de la société torontoise Horizon

VOIR PAGE A 8 : MARIJUANA

Lire aussi • **Harmonie interprovinciale.** Le Québec et l'Ontario veulent développer un modèle commun en matière de marijuana. *Page A 3*

ALENA

L'exception culturelle au menu?

Monique Simard s'alarme de l'apparente indifférence de l'industrie

STÉPHANE BAILLARGEON

La menace gronde et le secteur culturel, fortement menacé, n'en a pas assez conscience, avertissent des bonzes du secteur. Les États-Unis veulent renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). La prochaine version de la convention pourrait faire sauter les clauses d'exception protégeant les industries culturelles. Tout le volet numérique, maintenant névralgique pour la production, la diffusion et la réception de la création, semble dans la mire américaine.

«L'élection présidentielle a changé la donne et les industries culturelles canadiennes et québécoises n'ont peut-être pas assez conscience du danger qui les menace», dit au *Devoir* Monique Simard, présidente et chef de la direction de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). «Donald Trump a dit qu'il allait renégocier l'Accord. Les industries de l'agriculture ou du bois d'œuvre sont toujours extrêmement attentives aux règles et aux traités commerciaux qui peuvent affecter profondément leur secteur. En culture, les gens n'ont pas ce réflexe.»

Monique Simard se voit un peu comme une lanceuse d'alerte dans ce dossier. «Je parle au nom des activités commerciales liées à la culture, dit-elle. Le secteur représente une part majeure du PIB, près de 4% au Québec. C'est énorme. D'autres milieux, qui ont parfois moins de poids économique, ont des réflexes aiguisés pour réagir aux menaces. Il est temps que la culture se réveille et fasse savoir ses inquiétudes.»

VOIR PAGE A 8 : ALENA

Lire aussi • **Inquiétude chez les producteurs de lait.** Ottawa doit protéger la gestion de l'offre, disent les agriculteurs. *Page B 1*

AUJOURD'HUI



Actualités • **L'indépendance sans réels pouvoirs.** Le directeur parlementaire du budget à Ottawa réclame le même accès aux informations gouvernementales que le vérificateur général. *Page A 2*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 5
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 5
Sudoku..... B 6

Tenez promesse, dit Malala aux politiciens

L'éducation des filles est un droit partout, rappelle la jeune Nobel de la paix

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les larmes ont côtoyé les rires au Parlement fédéral mercredi. La jeune Malala Yousafzai y a livré un discours poignant en venant recevoir sa citoyenneté honorifique à Ottawa, appelant le Canada à montrer l'exemple en faisant de l'éducation des jeunes filles dans le monde une priorité. Un plaidoyer émotif qui a inspiré députés, adjoints politiques et étudiants qui s'étaient réunis pour entendre la lauréate d'un Nobel de la paix.

«Je sais que les politiciens ne peuvent pas tenir toutes leurs promesses. Mais celle-ci, c'est celle vous devez honorer», a-t-elle lancé au parterre d'élus canadiens en leur rappelant que le droit à l'éducation pour tous figure parmi les objectifs de développement durable de l'ONU qu'a appuyés le Canada. Or, 130 millions de filles n'ont



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Justin Trudeau remet l'unifolié à Malala Yousafzai, citoyenne honorifique du Canada.

VOIR PAGE A 8 : MALALA

ACTUALITÉS

AFFAIRE THANABALASINGHAM

La Couronne interjette appel de l'arrêt des procédures

AMÉLI PINEDA

Le juge Alexandre Boucher a commis des erreurs de droit dans l'application de l'arrêt Jordan, soutient la Couronne, qui porte en appel le jugement qui a permis à un homme accusé du meurtre de sa femme d'éviter son procès.

Sivaloganathan Thanabalasingham devait subir son procès pour le meurtre allégué de sa femme à partir du 10 avril, soit plus de 56 mois après le drame.

L'homme de 31 ans a toutefois bénéficié de l'arrêt Jordan alors que le juge Boucher a ordonné l'arrêt des procédures pour des délais déraisonnables, le 6 avril dernier.

La Couronne estime que le magistrat a mal fait son travail et que plusieurs erreurs ont été commises dans l'application de l'arrêt Jordan.

Elle reproche au juge de ne pas avoir considéré les délais de l'enquête préliminaire, qui a excédé la période initialement prévue. Une «*circonstance exceptionnelle*», dit-elle, qui aurait dû être évaluée.

Le procès aurait aussi tardé à s'ouvrir en raison de la non-disponibilité de l'avocat de l'accusé, un autre élément qui aurait été écarté par le juge Boucher selon la Couronne.

Elle soutient également que le magistrat aurait dû «*reconnaître le caractère moyennement complexe de l'affaire dans un district judiciaire renommé pour être aux prises avec des délais institutionnels problématiques*».

La Couronne souligne que M. Thanabalasingham ne s'est jamais plaint des délais avant que l'arrêt Jordan soit rendu.

Toujours détenu

Malgré l'arrêt des procédures, M. Thanabalasingham n'a toujours pas profité de sa liberté. L'homme originaire du Sri Lanka est détenu par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), qui veut l'expulser du pays.

M. Thanabalasingham, qui n'est pas citoyen canadien, avait

cumulé trois arrestations dans des affaires de violence conjugale dans les neuf mois précédant le meurtre de sa femme, Anuja Baskaran.

Il avait plaidé coupable à des accusations de voies de fait et de non-respect des conditions pour s'être approché de son épouse alors que la Cour lui avait interdit de le faire.

Lorsqu'il a reçu une peine de cinq mois de prison dans ces dossiers, il était déjà détenu pour le meurtre de M^{me} Baskaran. M. Thanabalasingham conteste son expulsion puisqu'il espère que son statut de résident permanent lui permet de rester au Canada.

Après avoir passé cinq ans derrière les barreaux, il veut aller vivre chez son plus jeune frère à Montréal, le temps de se trouver un travail et de reprendre une vie normale.

Arrivé au Canada en 2004, l'homme n'a plus de famille au Sri Lanka. Son père, sa sœur et ses trois frères habitent au Québec.

Le 10 avril dernier, devant la commissaire à l'immigration Dianne Tordorf, il a assuré qu'il ne représente pas un danger pour la société. «*Je ne suis pas un homme violent. Ça m'est arrivé une fois [d'être violent], c'est correct. Ce n'est pas tous les jours et avec tout le monde. C'était à cause d'une personne et cette personne n'est plus là*», a-t-il fait valoir.

Son frère est prêt à se porter garant de lui et à l'héberger, mais la commissaire Tordorf veut entendre la belle-sœur de M. Thanabalasingham, avec qui il cohabiterait également.

Il comparait à nouveau jeudi devant la CISR.

M. Thanabalasingham est le premier accusé de meurtre au Québec à être libéré grâce à l'arrêt Jordan.

En juillet 2016, la Cour suprême a fixé la durée maximale d'un procès à 18 mois à la Cour du Québec et dans les autres tribunaux de la province, et à 30 mois à la Cour supérieure.

Le Devoir



AMÉLI PINEDA LE DEVOIR

Sivaloganathan Thanabalasingham a comparu en début de semaine devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

Testez votre français

Épreuves difficiles.
Ponctuation, anglicismes, etc.

Pour en savoir davantage sur le jeu :

<https://sites.google.com/site/1001doutes>



jeu de société



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le rôle du directeur parlementaire du budget, Jean-Denis Fréchette, est d'effectuer des analyses sur l'impact financier des décisions politiques prises par le gouvernement fédéral.

PROJET DE LOI

Une indépendance dénuée de réels pouvoirs

Le directeur parlementaire du budget réclame l'accès aux informations gouvernementales dont bénéficie le vérificateur général

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Les libéraux l'avaient promis et ils passent à l'acte : le directeur parlementaire du budget deviendra un agent du Parlement à part entière, comme le sont le vérificateur général ou le commissaire aux langues officielles. Mais le principal intéressé n'applaudit pas pour autant, car cette nouvelle indépendance — qu'il réclamait — ne s'accompagne pas des pouvoirs nécessaires pour l'exercer.

Le Directeur parlementaire du budget (DPB) effectue des analyses sur l'impact financier des décisions politiques prises par le gouvernement fédéral. Créé par les conservateurs, ce poste relevait jusqu'à présent de la bibliothèque du Parlement. Le titulaire pouvait être remercié. Désormais, le titulaire relèvera du Parlement et sera nommé à titre inamovible pour sept ans.

L'actuel DPB, Jean-Denis Fréchette, déplore que le projet de loi mettant en œuvre ces changements n'en profite pas pour lui accorder le pouvoir de contraindre l'appareil gouvernemental à lui fournir les données qu'il réclame pour ses

calculs. On sait que son prédécesseur, Kevin Page, s'était battu en vain pour connaître la nature des services sabrés par le gouvernement conservateur pendant son opération de «*dégraissage*».

«*Je peux demander, mais je n'ai toujours pas de moyens de forcer*, déplore M. Fréchette en entrevue avec *Le Devoir*. *Je trouve que c'est malheureux. [...] J'ai beau être le plus indépendant de tous les agents du Parle-*

M. Fréchette se désole que le projet de loi limite le recours à ses services par les parlementaires

ment, si je n'ai pas accès à l'information, ça ne donne pas grand-chose.»

Approbation requise

L'autre problème aux yeux de M. Fréchette est que le DPB devra désormais préparer «*un plan de travail annuel*» devant être approuvé par les présidents de la Chambre des communes et du Sénat.

«*Je ne comprends pas pourquoi cette approbation existe, quelle en est la raison d'être*», continue-t-il, rappelant que le vérificateur général n'a pas besoin d'un tel feu vert politique.

Enfin, M. Fréchette se désole que le projet de loi limite le recours à ses services par les parlementaires. À l'heure actuelle, un député peut lui demander de se pencher sur la question de son choix, que ce soit le coût d'achat des F-35 ou le coût d'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants. Désormais, les demandes devront être liées à une «*mesure*» que le parlementaire «*envisage de proposer*».

L'ancien (et seul autre) titulaire du poste, Kevin Page, partage toutes les inquiétudes de M. Fréchette.

«*Je trouve ce projet de loi problématique.*

Il m'apparaît plus faible que la législation déjà en place», écrit-il au *Devoir*. Sur l'approbation préalable du plan de travail du DPB, il dit qu'il peut «*très bien imaginer qu'un président n'approuve pas la décision d'un futur DPB d'évaluer l'impact fiscal d'un projet de dépense controversé parce que cela nuirait aux chances de son parti d'être élu*».

Un directeur politique?

Par ailleurs, M. Fréchette se dit mal à l'aise avec les nouvelles dispositions qui autoriseraient les partis politiques à de-

mander au DPB, en campagne électorale, d'évaluer l'impact financier de leurs promesses. Le DPB ne pourrait publier ses calculs que si le parti en fait autant (question de s'assurer que les chiffres n'ont pas été trafiqués). «*C'est rempli de pièges. J'ai peur de servir de caution morale [aux partis]. C'est tordu.*»

Par ailleurs, le NPD a reproché au gouvernement libéral d'avoir placé ces dispositions dans un projet de loi de mise en œuvre du budget qu'il qualifie d'omnibus. Le député Alexandre Boulerice en a déploré les 300 pages qui amendent «*pas moins de 30 lois existantes*».

Le NPD reproche à Justin Trudeau d'avoir rompu sa promesse, lui qui s'était engagé à ne pas déposer de tels projets de loi fourre-tout.

Le premier ministre s'en est défendu à la période de questions. «*Dans le projet de loi budgétaire, tout est relié au budget. Il y a un thème qui lie le tout.*»

La promesse libérale découlait de l'habitude qu'avaient prise les conservateurs d'insérer dans des projets de loi budgétaires qualifiés de «*mam-mouths*» d'importantes réformes environnementales.

Le Devoir

COURSE À LA DIRECTION DU NPD

Boulerice se range derrière Peter Julian

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La course à la chefferie au NPD n'a pas attiré beaucoup d'attention jusqu'à présent, mais les choses pourraient changer alors qu'un ténor du parti au Québec, Alexandre Boulerice, annonce qu'il se rallie à Peter Julian.

Pour l'instant, seulement quatre députés se sont lancés dans la course. Outre M. Ju-

lian, il y a Niki Ashton, Charlie Angus et le Québécois Guy Caron. D'autres noms circulent, comme ceux du député provincial ontarien Jagmeet Singh, du syndicaliste Sid Ryan ou encore de l'ancien ombudsman des vétérans, Pat Stogran. Les candidats ont jusqu'au 3 juillet pour s'inscrire. M. Boulerice explique qu'il ne sentait pas le besoin d'attendre plus longtemps.

«*Non, parce que j'avais déjà trouvé mon prince charmant*»,

a-t-il lancé au cours d'un point de presse mercredi. «*On établit nos critères. Qu'est-ce qu'on cherche, quel type de leader on veut, quel genre de politique on veut. [...] À un moment donné, tu te rends compte, quand toutes les cases sont cochées, que tu as trouvé la bonne personne.*»

M. Boulerice se dit séduit par le bilinguisme de Peter Julian, son opposition claire contre la construction de nouveaux pipelines, sa promesse de rendre l'éducation postsecondaire gratuite partout au Canada et, enfin, son côté batailleur. «*Il peut faire un filibuster [séance de perturbation au Parlement] comme personne d'autre, et j'aime plutôt ça!*» a-t-il lancé avec le sourire.

Sur les pipelines, M. Boulerice rappelle que le sujet a occupé une place prépondérante dans la dernière campagne électorale. Il se dit «*extrêmement fier*» de la «*position très, très claire, cristalline de Peter, pour s'opposer au pipeline d'Énergie Est, qui selon [lui] est*

en phase avec ce que pense la majorité des progressistes, des environnementalistes au Québec et ailleurs au pays».

Quant aux frais de scolarité, M. Boulerice reconnaît qu'il pourrait y avoir un conflit avec les provinces, desquelles relève l'éducation. Il ne croit pas que cela posera problème. «*On peut très bien défendre au Québec une telle politique parce que les avantages pour les étudiants seraient tels que je vois très bien les associations étudiantes s'en réjouir.*»

Peter Julian entend éliminer le crédit d'impôt fédéral accordé aux parents dont les enfants fréquentent l'université parce qu'il «*va aux plus riches*». Mais quand on lui soumet que cela signifie probablement que ce sont les mieux nantis qui fréquentent l'université et que ce sont donc eux qui jouiraient de la gratuité scolaire, il laisse entendre que la gratuité bénéficierait à tous.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



Alexandre Boulerice

ACTUALITÉS

Un message clair

MICHEL DAVID



Il y a des excuses si tardives et si peu senties qu'elles donnent l'impression de tourner le fer dans la plaie. Celles de la CBC appartiennent à cette catégorie. «*Nous reconnaissons que toutes les perspectives présentées ne font pas l'unanimité*», peut-on lire dans son communiqué. Quelle perspicacité!

«*Nous n'avons jamais eu l'intention d'offenser qui que ce soit*», assure le télédiffuseur public du ROC. C'est bien là le pire: l'idée que cette fresque narcissique ait pu être blessante pour tous ceux qui ne font pas partie des héritiers de Wolfe n'a effleuré personne.

Malgré les nombreuses critiques qui leur ont été adressées, les auteurs de la série *Canada: The Story of Us* ont néanmoins le mérite de la franchise. Si quelqu'un avait encore le moindre doute sur la vision de l'histoire canadienne qui prévaut au Canada anglais, voilà maintenant celui-ci dissipé. Il n'est d'ailleurs pas question d'en interrompre la diffusion et le matériel scolaire qui en sera tiré est pratiquement prêt à être utilisé.

Cette vision est tout à fait cohérente avec la réalité constitutionnelle du Canada d'aujourd'hui. Les Québécois n'étaient pas partie à l'accord constitutionnel de 1982, tout comme leurs ancêtres français sont pratiquement absents de la fresque narcissique dont la CBC a voulu régaler ses téléspectateurs en ce 150^e anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (ANNB).

Le hasard a voulu que 2017 marque aussi le 30^e anniversaire de l'accord du lac Meech, qui aurait reconnu le Québec comme «*société distincte*» si le Canada anglais ne l'avait pas rejeté trois ans plus tard. La série de la CBC réitère cette négation. La Nouvelle-France y apparaît au mieux comme un piédestal qui permettra à l'envahisseur anglo-saxon de former cette glorieuse nation du nord.

A l'en croire, les Français n'avaient pas réalisé l'extraordinaire potentiel de ce continent jusqu'à ce que d'intrépides Britanniques, comme MacKenzie, osent s'aventurer dans ses immensités. Les forges du Saint-Maurice ne fabriquaient que des babioles jusqu'à ce que le génie de Matthew Bell leur ouvre de nouveaux horizons, ouvrant ainsi la voie à des générations d'ambitieux entrepreneurs qui feront la fierté du capitalisme *canadian*.

◆ ◆ ◆

On peut comprendre la déconvenue du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Marc Fournier, même si cet éternel optimiste a voulu voir dans cette nouvelle gifle une occasion de reprendre le dialogue avec le Canada anglais.

Vétéran des relations fédérales-provinciales, M. Fournier avait sans doute fait son deuil de la «*société distincte*» bien avant le premier ministre Couillard, qui a rêvé pendant un moment de faire coïncider une nouvelle entente avec le 150^e anniversaire de l'ANNB, avant de réaliser que cela ne présentait aucun intérêt pour le reste du pays.

En lieu et place, M. Fournier est devenu le chantre de la francophonie pancanadienne. «*Le 150^e est l'occasion de rappeler que le français est la langue de l'exploration et de la fondation de notre pays*», déclarait-il dans un enregistrement vidéo réalisé l'an dernier à l'occasion du Mois de la Francophonie. De toute évidence, son message n'a pas été entendu.

Il disait avoir découvert «*une réalité canadienne où il y a un appétit pour le français, une légitimité nouvelle qui apparaît clairement*», malgré l'évidence du contraire démontrée par les données de Statistique Canada. S'il y a une chose qui apparaît clairement dans la relecture de l'histoire faite par la CBC, c'est que M. Fournier était complètement dans le champ avec ses lunettes roses.

◆ ◆ ◆

Soit, il y a eu quelques «*embûches*» dans le passé, concédait M. Fournier. Par exemple, le rapport Durham ou le règlement 17, qui avait interdit les écoles françaises en Ontario, mais «*leurs effets néfastes ont été effacés*», disait-il. Les auteurs de *Canada: The Story of Us* ont fait encore mieux: ils ont simplement effacé ces moments désagréables. Pour éviter d'évoquer la déportation des Acadiens, il suffisait d'oublier la fondation de Port-Royal. Et hop, le tour est joué! Pour oublier la pendaison de Louis Riel, fera-t-on aussi disparaître les Métis?

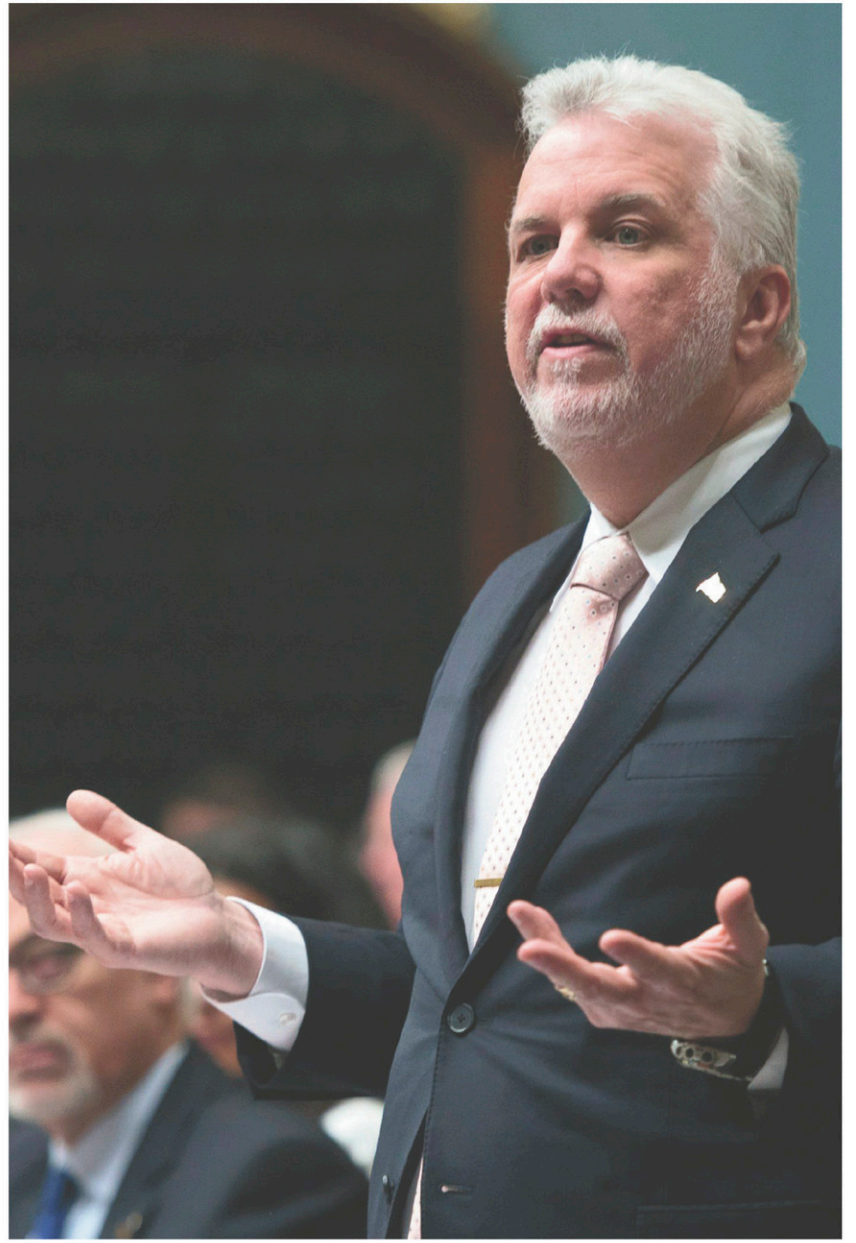
Devant le blocage constitutionnel, qui l'a fait renoncer à la voie tracée par ses prédécesseurs libéraux depuis la Révolution tranquille, le gouvernement Couillard s'est rabattu sur le nationalisme canadien-français qui prévalait avant la prise de conscience que les Québécois constituent une nation.

En cessant de revendiquer un statut que le Canada anglais n'était pas disposé à accorder au Québec, il espérait au moins préserver les vestiges de l'ancienne «*dualité*» basée sur la reconnaissance des «*peuples fondateurs*». La série de la CBC lui envoie le message clair que le ROC la rejette aussi catégoriquement que la «*société distincte*».

mdavid@ledevoir.com



Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, a réclamé la constitution d'une commission itinérante pour sonder les Québécois sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement de Philippe Couillard, sans exclure une telle consultation, dit vouloir franchir les étapes une à une.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Marijuana: le Québec et l'Ontario veulent développer un modèle commun

Les enjeux de la légalisation seront discutés au sein d'un comité interministériel

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Le Québec et l'Ontario allient leurs forces pour gérer les conséquences de la législation sur le cannabis, un dossier fédéral avec lequel ils devront composer dans un échéancier que le premier ministre Philippe Couillard a qualifié mercredi de «*très rapide*».

Le comité interministériel créé par les deux provinces doit servir à discuter d'«*enjeux communs*» comme la santé, la sécurité, la prévention et la réglementation dans les milieux de travail, a annoncé la ministre déléguée à la Santé publique, Lucie Charlebois. Il n'est pas question de ralentir le projet d'Ottawa, a-t-elle affirmé.

Le gouvernement fédéral doit déposer ce jeudi son projet de loi sur la légalisation de la marijuana, qui doit entrer en vigueur en juillet 2018. «*Le gouvernement fédéral fixe déjà l'échéance, a déclaré Philippe Couillard en Chambre. Il m'apparaît, à première vue, que l'échéance de l'été 2018 est très rapide.*»

Le premier ministre a dit trouver «*regrettable que les provinces et territoires n'aient pas été engagés en amont*» dans un dialogue sur les conséquences de la légalisation de la marijuana dans les juridictions provinciales.



ISTOCK

Le crime organisé ne perdra pas de terrain, selon Poëti

Le député et ex-policier Robert Poëti, qui ne siégera pas au comité interministériel parce qu'il n'est plus ministre, a quant à lui exprimé de sérieuses réserves sur les prétentions d'Ottawa, qui promet son projet de loi en misant sur le fait qu'il protégera les jeunes et affaiblira le crime organisé. «*Je suis tout à fait en désaccord avec le fait de penser que ça va les protéger*», a-t-il dit au sujet des jeunes. Ces derniers seront plus exposés à la substance, selon lui.

Le crime organisé perdra-t-il du terrain? «*Jamais, a-t-il répondu. Le crime organisé, c'est comme de la mauvaise herbe. Vous pouvez l'arracher et ça va repousser. [...] Je n'ai aucune forme d'inquiétude: ils vont trouver une autre façon d'être sur le marché, peut-être à un prix différent.*»

Quelques heures après la déclaration du député, Radio-Canada a révélé que des membres et des associés des Hells Angels ont obtenu des permis individuels qui leur ont permis de produire légalement de la marijuana depuis 2013. Déjà,

l'industrie du vapotage a été prise d'assaut par le crime organisé.

Questionnée sur les impacts de la légalisation de la marijuana sur le crime organisé, la ministre Charlebois a répondu: «*Notre devoir à nous, c'est de nous occuper de la population.*»

Comme le Québec, l'Ontario en est à tenter de définir les paramètres de la distribution de la marijuana. Après s'être montrée prête à confier la vente de la substance à la société des alcools de l'Ontario, la LCBO, la première ministre Kathleen Wynne s'est ravisée. Au Québec, des rumeurs attribuent à la SAQ la distribution de la marijuana, mais à travers un réseau distinct. De quoi répondre à la recommandation du Groupe de travail pour la légalisation et la réglementation du cannabis, qui s'est opposé à la possibilité de vendre l'alcool et le cannabis dans un même endroit.

Le Parti québécois a quant à lui demandé la mise sur pied d'une commission parlementaire itinérante sur la légalisation de la marijuana, à l'instar de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. «*Il va y avoir dépôt d'un projet de loi et ça va suivre son cours*», a réagi la ministre Charlebois, sans s'avancer davantage sur cette proposition.

Le Devoir

LE MASSIF

Québec a un véhicule pour aider le projet de Club Med

Le plus récent budget élargit les critères d'un programme de développement du tourisme

ISABELLE PORTER

à Québec

Le gouvernement du Québec se prépare à investir dans le projet de Club Med hivernal du Groupe Le Massif dans Charlevoix, même si Club Med n'investira pas un sou dans l'aventure.

Le rôle de l'entreprise dans le projet est uniquement «*opérationnel*», a expliqué mercredi la vice-présidente du groupe au Canada, Carolyne Doyon. «*Je peux vous dire d'expérience que, quand le Club Med s'installe dans une région, ça lui donne une vitrine internationale et ça crée des emplois.*» On estime que 400 emplois seraient ainsi créés. Le Club Med souhaite accueillir ses premiers vacanciers sur le site en décembre 2019.

Pendant ce temps, le gouvernement s'apprête à investir des millions dans ce projet estimé à 120 millions. Au Groupe Le Massif comme au cabinet de la ministre de l'Économie Dominique Anglade, on n'a pas voulu donner

d'informations sur le montage financier et la part de fonds publics nécessaire à l'aventure.

Or *Le Devoir* a appris que le gouvernement avait modifié dans le dernier budget un programme de subventions en tourisme pour les grands projets qui lui permettrait de financer celui-là.

Le programme

Dans les documents budgétaires, on explique que le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) pourra désormais soutenir des «*projets d'investissement majeurs en tourisme*».

Les nouveaux critères permettraient d'accorder jusqu'à 5 millions par projet, ce qui n'empêcherait pas d'aider aussi les projets touristiques dits «*d'envergure*». Au cabinet de la ministre du Tourisme, Julie Boulet, on ne confirme pas qu'une partie de cet argent est réservée au Massif, mais on concède que ce serait possible, alors que le programme ne le permettait pas avant.

Une aide du PADAT n'empêcherait pas le Groupe Le Massif d'aller chercher des fonds publics ailleurs, notamment auprès d'Investissement Québec, avec qui il négocie depuis des mois. Investissement Québec est actionnaire minoritaire du Groupe Le Massif depuis 2008.

Le Groupe Le Massif demande aussi l'aide du fédéral et son dossier est «*à l'analyse*» du côté de Développement économique Canada, a-t-on également confirmé. Dans son courriel, le porte-parole rappelle en outre qu'Ottawa a déjà investi 29 millions dans le projet il y a dix ans.

Il s'agissait toutefois à l'époque d'un tout autre projet qui n'avait rien à voir avec le Club Med et visait au contraire à aménager une destination aux antipodes de la formule. En incluant la part de Québec, les deux paliers de gouvernement avaient alors investi 65 millions, notamment pour mettre à niveau la voie ferrée reliant Québec à Baie-Saint-Paul.

Le Devoir

ACTUALITÉS

ACCÈS AU CIRCUIT
GILLES-VILLENEUVECoderre demande
aux cyclistes d'être
compréhensifs

AMÉLI PINEDA

Les cyclistes qui roulent sur le circuit Gilles-Villeneuve «doivent comprendre» qu'il puisse être ponctuellement fermé, car 2017 est une année exceptionnelle, dit le maire de Montréal, Denis Coderre.

Les travaux de construction de l'amphithéâtre naturel, site où se déroulaient jusqu'à l'an dernier les spectacles musicaux, ont forcé le promoteur evenko à déménager ses événements sur le circuit Gilles-Villeneuve cette année.

«Je pense que les cyclistes peuvent comprendre que, pour un certain temps, on pourrait empêcher l'accès au site. Il y a des réalités d'événements, mais on va voir ce qu'on peut faire», a-t-il fait valoir.

Les partis d'opposition accusent le maire de préférer veiller aux intérêts d'un promoteur privé qu'à ceux des citoyens qui utilisent le parc Jean-Drapeau.

«C'est aberrant d'entendre que des usagers, qui veulent profiter d'un parc public, doivent subir les conséquences des accommodements que veut accorder le maire au promoteur auquel il construit un amphithéâtre», déplore Alain Vaillancourt, conseiller chez Projet Montréal.

Le Devoir

COMMISSION CHAMBERLAND

« Je vais poser pas mal plus de questions »,
dit le directeur du SPVM, Philippe Pichet

PHILIPPE PAPINEAU

Après avoir admis devant la commission Chamberland qu'il n'avait pas été informé que le mandat de surveillance concernant le journaliste Patrick Lagacé avait été renouvelé plusieurs fois, le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Philippe Pichet, a avoué que les choses devront se passer différemment à l'avenir.

«Il va falloir mettre en place des mécanismes de suivi plus importants», a expliqué M. Pichet devant les médias, à sa sortie de témoignage à la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques. «Je vais poser pas mal plus de questions.»

Pendant la suite du contre-interrogatoire des hauts gradés du SPVM, mercredi, l'avocat Christian Leblanc, qui représente plusieurs médias, a longuement questionné M. Pichet sur ce qu'il savait des mandats de surveillance du policier Fayçal Djelidi et du journaliste de *La Presse* Patrick Lagacé. S'il était au courant du mandat initial, lancé le 19 janvier 2016, le directeur a dit qu'il ignorait que le mandat avait été renouvelé à plusieurs reprises, jusqu'en mai de la même année.

Lors du troisième renouvellement, en date du 15 mars 2016, les enquêteurs du SPVM élargissent la portée du mandat, afin que soit obtenu en temps réel le nom des gens surveillés. «Vous le saviez?» a questionné M^e Leblanc. «Non», s'est contenté de dire Philippe Pichet.



COMMISSION CHAMBERLAND

Le directeur du SPVM, Philippe Pichet

Même constat au 4^e renouvellement, où une demande de géolocalisation a été ajoutée. «On me l'a dit à un moment donné, a expliqué M. Pichet. Quand on m'a dit qu'on avait demandé un GPS, j'ai demandé pourquoi. On m'a dit que, quand on fait une demande, ça venait avec, mais qu'on ne l'avait pas activé.»

M^e Leblanc a porté à l'attention de M. Pichet que, dans les jours qui ont précédé la demande de mandat de surveillance sur Patrick Lagacé, quatre différents articles ont été publiés par des médias, mais aucun par le journaliste au cœur de l'affaire. Le directeur du SPVM a expliqué «qu'il y avait peut-être des informations qui peuvent se partager entre eux».

Aviser un journaliste

En après-midi, les hauts gradés de la Sûreté du Québec sont aussi venus poursuivre leur contre-interrogatoire, commencé lundi. Le directeur Martin Prud'homme a dû justifier le fait qu'il n'avait pas avisé le journaliste Nicolas Saillant du *Journal de Québec* qu'il avait été la cible de surveillance.

«Je savais qu'on avait demandé une enquête interne, qu'il y avait l'arrivée de la Commission», a expliqué M. Prud'homme, qui a aussi dit avoir contacté la sous-ministre de la Sécurité publique, Liette Larivée. «J'attendais les indications de ma patronne», a-t-il ajouté.

Le directeur Prud'homme a aussi révélé que le cas de Nicolas Saillant faisait partie d'un «dossier d'entrave», sans pouvoir en dire plus. Il a expliqué que ce n'était pas un cas très médiatisé. «Je ne connaissais pas le journaliste, je ne connaissais pas son nom, mais ce n'était pas un manque d'intérêt» envers les enjeux de surveillances journalistiques.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5909

Descriptif : Aréna Ahuntsic : Réfection de dalle et fosse à neige

Date d'ouverture : Mercredi le 3 mai 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du jeudi 13 avril 2017.

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le jeudi 13 avril 2017.

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de :
J.C. Himbeault Clôture inc.
Corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 354, boul. Mgr. Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Débitrice

AVIS est par les présentes donné que **J.C. Himbeault Clôture inc.** a fait cession le 4 avril 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 avril 2017 à 14h00 au bureau du Syndic, 57, St-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield.

Le 7 avril 2017

NATHALIE BRAULT
SYNDIC INC., Syndic autorisée en insolvabilité
Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP, SAI
Syndic administrateur

400, boul. St-Martin Ouest
Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 / 514-228-1822
Télex : 450-933-3405

NB
NATHALIE BRAULT
SYNDIC INC. (en reconnaissance)

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas vers la guérison

PORTAGE
Programme de soutien

Appel d'offres

Saint-Laurent

Montréal

Arrondissement de Saint-Laurent

Direction des services administratifs et greffe

Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, le **mercredi 3 mai 2017**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 17-022

Descriptif : Aménagement de trois terrains de soccer dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Renseignements : Mme Josée Racette, saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Date d'ouverture des enveloppes : Le **mercredi 3 mai 2017, à 11 h**

Documents : Disponibles à compter du jeudi 13 avril 2017

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les personnes ou les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 13 avril 2017.

La secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Isabelle Bastien, avocate

Appel d'offres public

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2017-015

Reconstruction mineure de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Date d'ouverture : 2 mai 2017 à 14 h.

Renseignements : M^{me} Karima Aribia, ingénieure au 514 872-6946.

Dépôt de garantie de soumission : 10 % de la valeur de la soumission

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 avril 2017.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^e JOUR D'AVRIL 2017

Monsieur Magella Rioux
Le secrétaire d'arrondissement

Alternatives

Construire ensemble un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514-982-6606

Parc Jean-Drapeau

APPEL D'OFFRES

20170415PUB

Fourgonnette compacte cargo

Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du 13 avril 2017 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Appel d'offres : 10216

Construction d'une conduite de 400 mm, entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-Bellevue

L'ouverture des soumissions prévue pour le 19 avril 2017 est reportée au 26 avril 2017 à 10h30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 13 avril 2017

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction de gestion des projets immobiliers

Service de gestion et planification immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5908

Descriptif : Déconstruction sélective 965-971, rue St-André

Date d'ouverture : 10 mai 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 13 avril 2017 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire.

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 25 avril à 15 h 00, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu du 24 au 28 avril 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9 h 00, 11 h 00 et 13 h 30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 13 avril 2017.

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :
Réservations avant **15 h le vendredi**

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné : Zied Nabil et Amel Jemaa Nabil de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Longueuil situé au 1111, boul. Jacques-Cartier, Longueuil, Québec afin de recevoir la demande introductive d'instance, assignation, liste de pièces et pièces qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 505-17-009446-164.

Le présent avis est publié à la demande de Jean-Denis Prud'homme, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 10 avril 2017

Lucie Meunier, huissière

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné : Barhoum Belgacem de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Longueuil situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, Longueuil, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance, l'Avis d'assignation, Liste des pièces et Pièces P-1 à P-3 qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 505-22-025618-176.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Sylvain Trudel, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 10 avril 2017

Lucie Meunier, huissière

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné : Monique Roy de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance et l'Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-237889-178.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'Avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Rino Rinaldi, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 11 avril 2017

Lucie Meunier, huissière

Allô prof : des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec!

Montréal
(514) 527-3726

Québec
(418) 843-5355

Extérieur
1-888-776-4455

Site Internet
www.alloprof.qc.ca

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné : STEPHANIE JOBIN-MARTIN de vous présenter au greffe de MONTRÉAL du district de MONTRÉAL situé au 1, RUE NOTRE-DAME EST À MONTRÉAL afin de recevoir la demande introductive d'instance, assignation, liste de pièces et pièces qui y a été laissée à votre attention dans le dossier 500-22-237886-178.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Alexandre Roy, huissier de justice, étant donné que le confrère Loig Bernard, a tenté sans succès de vous signifier la présente demande introductive d'instance, assignation, liste de pièces et pièces.

Il ne sera pas publié à nouveau, Alexandre Roy, Huissier de justice

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Gilles Mathon, en son vivant domicilié au 503 - 4952, rue Honoré-Beaugrand, Saint-Augustin-des-Maumours (Québec), G3A 0N6, survenu le 30 octobre 2016, un inventaire des biens du défunt a été préparé par la liquidatrice de la succession, soit la Société de Fiducie privée MD, le 11 avril 2017, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, au bureau de la Société de Fiducie privée MD a/s de Me Anne Pinsonnault, notaire, 1150 - 2820, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 0C1. Donné à Québec, ce 11 avril 2017.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la personne morale " CENTRE DE PHOTO-NIQUE DU QUÉBEC INC. " demandera au Registrars des entreprises la permission de se dissoudre.

La Procureure, ce 10 avril 2017

Louis Garon, notaire

Procureur de la personne morale

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de 9326-4372 Québec Inc.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9326-4372 Québec Inc. est survenue le 10 avril, 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1 mai, 2017, à 14h00, au bureau du syndic, 5000 Jean-Talton Ouest, bureau 210, Montréal, Québec.

DEVLETIAN & ASSOCIÉS INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

Jerry J. Devletian CPA, CA, CIRP, SAI

5000 Jean-Talton O. bureau 210, Montréal Québec H4P 1W9

Téléphone: (514) 777-8888

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES GI-2017-15

SHDM

Contrat de service pour le lavage de vitres au 801, Brennan

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **jeudi 13 avril 2017** sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse approvisionnement@shdm.org

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

BANQUE NATIONALE

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada aura lieu le vendredi 21 avril 2017 à 10 h (HAE), au 4^e étage du 600, rue De La Gauchetière Ouest, à Montréal (Québec) Canada.

Par ordre du conseil d'administration,

Dominic Paradis
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

Montréal, le 24 février 2017

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

SECTION I – AVIS

Avis est donné à :

Jean Gratton – 9469, Clément, Montréal (Québec) J8L 2H2	550-32-019318-119
Jean-Sébastien Tremblay – 81, ch Sarrasin, Val-des-lacs (Québec) J0T 2P0	550-32-020279-128
Maji Water Inc. – 3480, Simpson, Montréal (Québec) H3G 2N7	550-32-021063-133
Guy Futi – 3480, Simpson, Montréal (Québec) H3G 2N7	550-32-021063-133
Jean Stevens Lespérance – 2135, Desautels, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3V4	550-32-021276-131
Isabelle Laliberté – 2-4242, Salaberry, Montréal (Québec) H4J 1H3	550-32-021282-139
BM Auto pro Inc. / garage St-Michel – 10811, Ave Cantin, Montréal-Nord (Québec) H1G 4W7	550-32-023950-170

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Gatineau situé au 17, Laurier, Gatineau (Québec) J8X 4C1 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

SECTION II – INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICATION

Le présent avis est publié aux termes d'ordonnances rendues le 3 avril 2017 par le greffier de la Cour du Québec dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

SECTION III – INFORMATIONS FINALES

Montréal, le 13 avril 2017

Alexandre Cloutier-Trudel
Greffier-adjoint de la Cour du Québec

ACTUALITÉS

MONTREAL

Des commerçants accusent la Ville de les abandonner

Des travaux sur la rue Bishop jusqu'en 2020 leur font craindre le pire pour leur commerce

AMÉLI PINEDA

Craignant de fermer boutique en raison de travaux sur la rue Bishop, cinq commerçants poursuivent la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM). Ils veulent obtenir une compensation de 2500\$ par mois durant la période de construction de quatre ans.

«*Ça fait seulement six mois et on a déjà réduit le nombre d'heures de travail de notre personnel. On ne pourra pas survivre très longtemps dans ces conditions*», déplore Mike Cloghesy, propriétaire du restaurant Mesa 14.

Les travaux de construction d'un poste de ventilation pour le métro sur la rue Bishop, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, font craindre le pire à plusieurs commerçants.

Commencés en octobre 2016, les travaux devraient être achevés en octobre 2020.

Pollution sonore, accès difficile au trottoir et disparition des places de stationnement, les éléments qui nuisent à la vitalité de leurs commerces sont devenus trop nombreux, disent-ils.

M. Cloghesy dit avoir vu son chiffre d'affaires baisser entre 17% et 37% chaque mois, d'octobre 2016 à mars 2017.

«*Quatre ans sans mesures pour compenser la perte de clientèle, c'est trop. On comprend que les travaux sont nécessaires, mais ce qu'on trouve inacceptable, c'est d'être abandonnés par la Ville et la STM*», explique-t-il.

Avec les propriétaires des restaurants Ferrari, le Gourmet Burger, le Kafein et le Craft Grilled Cheese, M. Cloghesy exige de la Ville et de la STM qu'elles leur viennent en aide.

Ils souhaitent qu'une compensation financière de 2500\$ par mois leur soit accordée, et ce, depuis le début des travaux

pour les troubles et inconvénients qu'ils subissent et devront continuer de subir jusqu'en 2020.

La STM et la Ville de Montréal n'ont pas souhaité commenter puisque le dossier «*fera vraisemblablement l'objet d'une procédure juridique prochainement*».

Les commerçants accusent la Ville et la STM de ne faire aucun effort pour embellir le chantier.

Les blocs de béton qui délimitent la zone de travaux sont à moitié couverts de peinture bleue et les grilles de protection n'ont pas été recouvertes de panneaux d'embellissement comme c'est le cas sur d'autres chantiers.

«*Il y avait de la vie sur notre rue. Aujourd'hui, c'est un désert. Les gens ne comprennent pas si les commerces sont toujours ouverts*», dit le propriétaire.

La rue Bishop, au cœur du centre-ville de la métropole, était réputée pour abriter de



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Commencés en octobre 2016, les travaux sur la rue Bishop devraient être achevés en octobre 2020.

nombreux cafés, pubs et restaurants, rappellent les commerçants. «*On aimerait qu'ils mettent des plantes et des pan-*

cartes pour que ce soit plus beau et attrayant pour la clientèle. On devrait aussi encourager les piétons à venir sur la rue

et aménager un meilleur accès», fait valoir M. Cloghesy.

Visibilité

Dans leur poursuite, ils demandent aussi que la visibilité de leurs commerces soit améliorée avec de la publicité gratuite dans les stations de métro Guy-Concordia et Peel ainsi que dans les rues adjacentes à la rue Bishop.

Ils exigent aussi que des places de stationnement soient réservées pour les clients de leurs commerces puisque, actuellement, les ouvriers du chantier «*monopolisent*» les seuls espaces disponibles.

Les commerçants veulent également que Montréal mandate une firme d'ingénieurs qui aura pour mission d'expertiser les conditions et le fonctionnement des travaux pour établir si l'échéancier de ces derniers peut être révisé à la baisse.

Le Devoir

ENVIRONNEMENT

Le sel de déglacage contamine les eaux souterraines à Québec

ISABELLE PORTER

à Québec

Des chimistes ont découvert des quantités anormales de sel dans les puits artésiens du bassin versant de la rivière Saint-Charles à Québec. Cela découle directement de l'épandage de sel de déglacage sur les routes.

Une étude menée dans 900 puits privés a démontré que 56% de ceux se trouvant dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles contenaient du chlorure de sodium.

La Communauté métropolitaine de Québec suit de près ce dossier depuis quelques années à cause de la dégradation du principal réservoir d'eau potable de la Vieille Capitale, le lac Saint-Charles (la tête du bassin versant). En l'espace de cinq ans, le lac a pris l'équivalent de 25 ans d'âge, et le couvert de plantes aquatiques a augmenté de 40%.

Puisque le chlorure de sodium n'est pas naturellement présent dans la géologie de ce milieu, il provient nécessairement du sel de déglacage, selon les chercheurs.

Dans onze puits à l'étude, l'eau était si salée (plus de 200mg par litre) qu'elle posait des risques sérieux pour la santé et a requis des travaux immédiats.

La présence de sel dans les puits «*affecte le goût de l'eau et a le pouvoir de corroder la plomberie domestique et de favoriser l'émergence d'une contamination aux métaux* [ex.: le plomb et le cuivre]», explique-t-on dans l'étude.

Des technologies de type «*osmose inverse*» peuvent régler le problème, mais elles sont très coûteuses.

Si l'impact du sel sur la santé humaine est limité, il peut par contre contribuer à la dégradation des sources d'eau en nourrissant les plantes envahissantes dans les lacs. Un problème jugé «*préoccupant*» par les auteurs de l'étude.

Un enjeu nord-américain

L'étude a été réalisée en 2016 dans 900 puits privés des deux bassins versants. Le choix des puits a été fait en fonction des volontaires. Or, étant donné que les participants s'attendaient à avoir une eau de bonne qualité, les chercheurs jugent que les résultats sont prudents. Entre 6000 à 7000 puits se trouvent sur le territoire étudié.

Elle a en outre révélé la présence de la bactérie *E. coli* et d'autres coliformes dans un cinquième des puits, ce qui peut avoir un impact sur la santé humaine. La situation est toutefois facile à renverser avec l'ajout de filtres ou le recours à des lampes à ultraviolets, a-t-on expliqué.

La région de Québec n'est pas la seule dans cette situation. À travers l'Amérique du Nord, une majorité de lacs présenterait des concentrations anormales de sel, selon une étude de l'Université Madison rendue publique cette semaine.

Labeaume pressé

Pour le maire de Québec, Régis Labeaume, c'est un argument de plus pour sévir contre l'étalement urbain et les nouveaux projets immobiliers dans la couronne nord de Québec.

«*Nos sources d'eau potable sont vulnérables entre autres à cause du développement immobilier irresponsable sur certains territoires*», a-t-il dit, faisant allusion à la ville de Stoneham, «*où on a bâti encore récemment des rues et même des quartiers sous fosses septiques*».

Le maire est toutefois moins clair quant aux changements qu'il préconise pour régler le problème du sel. Mercredi, il a dit qu'il n'était pas prêt, par exemple, à réclamer une réduction des limites de vitesse sur les autoroutes du secteur ou encore à réduire le recours au sel de déglacage.

Le Devoir

Le sel banni à Lac-Delage

Pendant ce temps, l'une des municipalités de la couronne nord de Québec, Lac-Delage, a remplacé les sels de voirie par du sable sur tout son territoire. La municipalité procède ainsi depuis au moins six ans, explique le directeur des travaux publics, Sydney Lavoie. La Ville a pris cette décision pour protéger le lac Delage qui se trouve au cœur de la municipalité. Aux

abords du lac, on limite aussi l'épandage de sable pour ne pas provoquer trop d'ensablement sur les rives. «*Trois fois sur cinq, on n'en met pas parce que ce n'est pas glissant et nécessaire*», dit M. Lavoie. Au cours des prochaines années, la Ville compte enfin installer sur le bord du lac des filtres pour capter le sable à l'entrée du lac et le récupérer.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Des Bixi à 7 vitesses pour la nouvelle saison

À minuit samedi, les Bixi seront de retour dans les rues de la métropole. Pour la 9e saison de Bixi, 1000 vélos à sept vitesses s'ajouteront à la flotte et le réseau comprendra 80 stations supplémentaires. Responsable du dossier vélo au comité exécutif, le conseiller Marc-André Gadoury a testé un Bixi dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville mercredi lors du lancement de la nouvelle saison. De son côté, le maire Denis Coderre a évoqué la possibilité que les Bixi puissent rouler l'hiver aussi. Mais peut-être faudra-t-il adapter les vélos, a-t-il dit. Bixi ne sera probablement jamais rentable, a reconnu le maire, qui a plutôt insisté sur l'importance de ce service public pour Montréal: «*La rentabilité pour moi, c'est le changement de culture et le cocktail de transport.*»

Disparition d'un pionnier montréalais dans la lutte contre le VIH/sida

PAULINE GRAVEL

Le Dr Mark Wainberg, pionnier en recherche sur le VIH/sida et grand défenseur des droits des homosexuels et des malades, est décédé mardi à l'âge de 71 ans. Il s'est noyé au large de Bal Harbour, en Floride, alors qu'il se baignait en compagnie de son fils et de son petit-fils.

«*Jeudi soir dernier, il présidait l'ouverture du 26^e congrès annuel canadien de recherche sur le VIH/sida, qui avait lieu à l'Hôtel Bonaventure à Montréal. En pleine forme, il a alors plaisanté sur son âge et sur le fait qu'il était le chercheur le plus vieux présent dans la salle. Il a fait rire les auditeurs en disant qu'il poursuivait toujours sa recherche pour éviter à un autre d'être le plus vieux*», a relaté sous le choc le Dr Jean-Pierre Routy, spécialiste du VIH/sida au Centre universitaire de santé McGill.

Directeur d'une équipe de recherche en virologie à l'Hô-

pital général juif de Montréal, le Dr Wainberg a participé en 1989 à la découverte du 3TC, le deuxième médicament antirétroviral, après l'AZT, qui s'est avéré efficace pour combattre le VIH.

«*La combinaison du 3TC à l'AZT a permis d'apporter un gain de survie important. Ce fut un grand progrès et le premier pas vers la trithérapie. Le 3TC est beaucoup moins toxique que l'AZT et n'induit quasiment aucun effet secondaire*», a rappelé le Dr Routy. Le 3TC est encore utilisé aujourd'hui partout dans le monde comme composant de la trithérapie.

Politicien et humaniste

Après cette découverte, le Dr Wainberg s'est attaqué à la résistance que le VIH développait à ces deux médicaments.

«*Il a observé que le virus acquérait une mutation quand il était exposé au 3TC. Cette mutation produit des virus plus faibles qui ont une capacité moindre de se multiplier et de*

tuer les cellules, ce qui permet une diminution du nombre de virus dans le sang», explique le Dr Routy.

«*Cet éminent virologue aurait pu demeurer terré dans son laboratoire, mais non, il a aussi été un grand politicien et un humaniste. Il s'est battu pour que les malades de tous les pays, et particulièrement ceux d'Afrique, aient accès aux médicaments qu'on venait de découvrir. Il s'est efforcé de convaincre les décideurs politiques, les membres de l'ONU et l'OMS qui préféraient miser sur la prévention compte tenu de la résistance aux médicaments. Et il a eu raison, car, quand on traitait les personnes infectées, la présence du virus diminuait tellement qu'elles ne le transmettaient plus à d'autres, et la mortalité a énormément diminué*», a-t-il précisé.

L'Afrique

Quand il fut président de l'Association internationale du sida, de 1998 à 2000, le Dr Wainberg a insisté pour

que la conférence internationale sur le VIH/sida se tienne en Afrique, soit au cœur de l'épidémie. Le fait que le congrès ait lieu à Durban, en Afrique du Sud, «*a orienté les projecteurs sur la progression de la maladie sur ce continent, ce qui a finalement permis d'offrir les traitements aux Africains*», a souligné le Dr Réjean Thomas, fondateur de la clinique L'Actuel.

«*Il était très apprécié des malades, car il a défendu fermement les droits de la personne. Il a lutté contre la discrimination [envers les homosexuels]. Cet homme blanc et hétérosexuel était si proche de la communauté gaie et des Africains!*» a déclaré le Dr Thomas.

Chercheur grandement respecté partout et par les plus grands de ce monde, il était «*d'une grande humilité et simplicité*». «*Très francophile, il était très fier d'être Québécois.*»

Le Devoir

ÉDITORIAL

RÉDUIRE LES SALAIRES DES P.-D.G. DE L'ÉTAT

Une idée simpliste de Lisée

Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, a enfourché un nouveau cheval de bataille. Il propose de réduire les salaires des mandarins et des hauts dirigeants des agences et des sociétés d'État. C'est une idée simpliste, lancée pour racoler à gauche, qui ne résiste pas à l'analyse.

Jean-François Lisée vient d'avoir une autre idée, celle de limiter à 225 000\$ (le salaire de 250 000\$ versé au premier ministre, moins 10%) la rémunération des sous-ministres, des p.-d.g. et des vice-présidents des agences et des sociétés d'État.

Le p.-d.g. d'Hydro-Québec, Éric Martel, a encaissé 637 000\$ l'an dernier, incluant près de 120 000\$ en primes de rendement. Le p.-d.g. de la Société des alcools du Québec, Alain Brunet, a touché 438 000\$, et celui de Loto-Québec, Gérard Bibeau, à peu près la même somme.

Du côté des agences de l'État, le p.-d.g. de l'Autorité des marchés financiers, Louis Morisset, remporte la palme avec 414 000\$, suivi de Pierre Gabriel Côté, d'Investissement Québec, avec 391 000\$ et de Luc Meunier, de la Société québécoise des infrastructures, avec 317 000\$.

Parmi les sous-ministres, seul celui des Finances, Luc Monty, dépasse la limite de 225 000\$ avec une rémunération de 255 000\$.

Réduire la rémunération du p.-d.g. d'Hydro-Québec à 225 000\$, l'équivalent d'un salaire de simple vice-président dans l'entreprise privée, sans compter l'intéressement dans l'actionnariat de la société, apparaît un peu court, c'est le moins qu'on puisse dire. Hydro-Québec fournit 4 milliards par an au trésor public et chapeaute des investissements annuels de 3,8 milliards. Sa compétence est des plus cruciales pour l'économie du Québec. Elle n'est pas la seule dans son cas: par exemple, avoir un p.-d.g. performant chez Investissement Québec importe aussi.

Il faut souligner que le chef du PQ ne s'intéresse qu'à la rémunération sans souffler mot des régimes de retraite. L'actuel p.-d.g. d'Hydro-Québec aura droit à 4% de sa rémunération par année travaillée — ce qui est fort généreux —, le même pourcentage que le régime de retraite des députés. Or son prédécesseur Thierry Vandal, qui recevait un salaire moindre, a pu compter sur un régime de retraite encore mieux garni. Bref, à défaut d'accumuler des options d'achat d'actions comme dans le secteur privé, les p.-d.g. des sociétés d'État se rattrapent avec leur régime de retraite.

Quant au sous-ministre des Finances, Luc Monty, il s'agit d'une véritable aubaine pour l'État québécois. Dans le secteur privé québécois, il en gagnerait le triple. Parlez-en à Jean St-Gelais, qui a quitté la fonction publique pour travailler à La Capitale.

Pour Louis Bernard, cet ancien secrétaire général du gouvernement, le problème de la rémunération des sous-ministres et des p.-d.g. des sociétés d'État, c'est qu'elle n'est pas suffisamment liée à l'atteinte d'objectifs tangibles. Il faut revaloriser les emplois supérieurs au sein de l'État, postes qui ont perdu leur lustre de la Révolution tranquille. Ça n'est pas une simple question de rémunération; j'enjeu commande une réforme en profondeur de la gestion de l'État.

Jean-François Lisée, qui plaide pour un Québec «éthique et équitable», surfe sur la vague de l'indignation populaire soulevée par la rémunération que se sont réservée les hauts dirigeants de Bombardier et par les hausses éhontées accordées aux médecins. Le chef péquiste veut sans doute séduire les sympathisants de Gabriel Nadeau-Dubois, mais il aurait avantage à se rappeler que la compétence importe, même dans le secteur public.

JEAN-LUC MÉLENCHON

Sorti du champ gauche

A un peu plus d'une semaine du premier tour d'une présidentielle française où l'on peut s'attendre à tout, voici que le trublion de gauche Jean-Luc Mélenchon trouve le moyen de venir déranger l'ordre politique établi avec une efficacité dont le monopole appartenait jusqu'à maintenant à Marine Le Pen. D'aucuns affirmeront qu'il dérange encore plus qu'elle, considérant l'aura de normalité dont jouit le Front national par la façon dont il tire aujourd'hui bien à droite une très grande partie de la classe politique française.

C'est comme si, tout à coup, ce n'était plus de Mme Le Pen qu'il fallait avoir le plus peur.

Tribun surdoué, le communiste renouvelé et chef de la «France insoumise» a tiré son épingle du jeu lors du grand débat à cinq présenté sur TF1 il y a trois semaines, puis à celui à onze de la semaine dernière. Deux sondages publiés depuis dimanche le placent pour la première fois en avance sur le candidat de la droite conventionnelle François Fillon — de justesse, du reste, avec environ 19% des intentions de vote. Et s'il est encore loin derrière les meneurs Marine Le Pen et l'ultracentriste Emmanuel Macron (plus ou moins 24% des voix chacun), la marge d'erreur et la part considérable d'indécis ouvrent mathématiquement la porte à des scénarios impliquant l'un ou l'autre de ces quatre candidats au second tour, qui se tiendra le 7 mai.

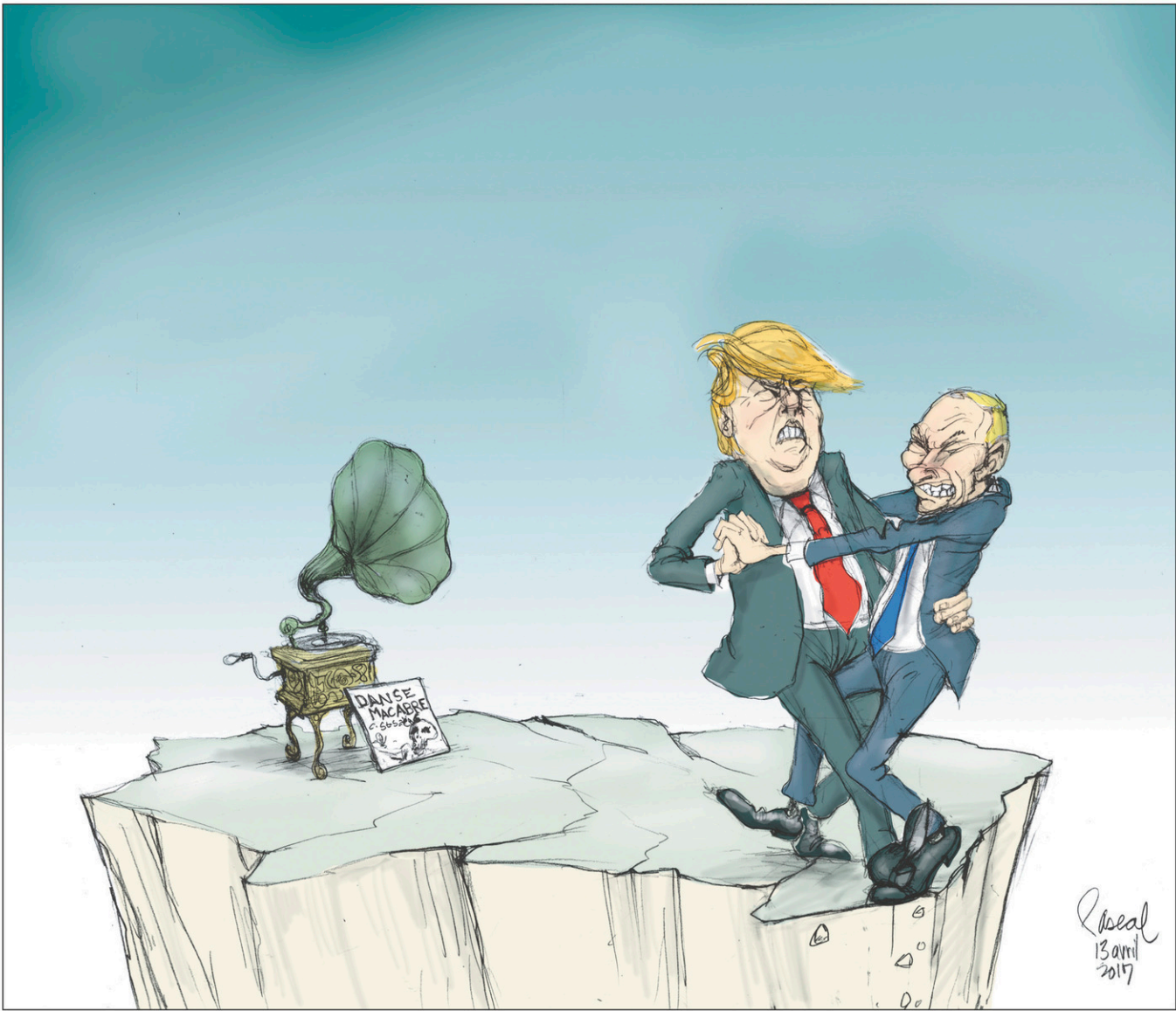
Avec le résultat que ses adversaires de tous bords l'ont pris en grippe. Et que *Le Figaro* consacrait mercredi sa une et trois pleines pages au «délirant projet Chávez». Et que le président François Hollande est sorti de son silence, lui qui ne le dira pas publiquement avant le premier tour, mais dont tout le monde sait que son cœur penche lourdement pour M. Macron. «Cette campagne sent mauvais», a lancé en privé M. Hollande, qui redoute un deuxième tour Le Pen-Mélenchon, rapporte *Le Monde*. Qu'il redoute d'autant plus que cette éventualité extraordinaire serait un coup dur de plus pour un Parti socialiste en état de délitement.

Feu de paille, la percée de M. Mélenchon? Possible. Elle n'en est pas moins l'expression additionnelle, en conjonction avec les appuis dont bénéficie Mme Le Pen, des frustrations antisystème d'une tranche importante du «peuple» dont ils se réclament tous les deux. Lui pourtant inspiré par Bernie Sanders, elle par Donald Trump. Distincts sur la question de l'immigration, mais unis, à défaut d'utiliser les mêmes arguments, dans leur euro-scepticisme... Entre les deux, Emmanuel Macron, l'homme du «ni de gauche ni de droite» qui se tient en équilibre au centre absolu — et fuyant — de l'échiquier politique.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Les choix budgétaires d'hier à aujourd'hui

Il faut savoir gré au professeur Luc Godbout d'avoir produit une réflexion sur les idées de Jacques Parizeau en matière de fiscalité, à l'occasion du 40^e anniversaire du premier de ses huit budgets (*Le Devoir*, le 8 avril 2017). Cela rappelle à notre souvenir la contribution majeure de Jacques Parizeau à la structuration de l'État québécois dans ses volets de finances publiques.

Je partage largement le résumé fait par Luc Godbout quand il dit ceci: «[...] le regard d'aujourd'hui sur les discours budgétaires révèle un homme qui a dû naviguer dans une mer économique trouble et qui a posé plusieurs gestes contre la dérive budgétaire». Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce ne fut pas toujours une partie de plaisir, les gestic de M. Parizeau ayant eu l'ampleur de sa stature. En même temps, je me demande si l'exercice auquel se livre le fiscaliste, au demeurant fort instructif et éclairant, n'a pas un peu pour objectif voilé d'enrôler cette grande figure

historique pour soutenir ses thèses privilégiant un recours accru à la tarification et aux taxes à la consommation.

Il est curieux que son article passe sous silence le remarquable budget de 1978-1979, dans lequel M. Parizeau a introduit la table d'imposition la plus progressive du Québec moderne, confortant l'orientation sociale-démocrate du jeune gouvernement péquiste. En effet, la nouvelle table comportait 21 paliers d'imposition au lieu des 8 en vigueur. Le taux minimum d'imposition passait de 16 à 13 %, alors que le taux maximum passait de 28 à 33 %. Cette grille est demeurée en vigueur jusqu'en 1986.

Cela permet de mieux comprendre l'introduction du Régime d'épargne-actions (REA) l'année suivante. Cette initiative avait pour objectif de favoriser l'investissement dans les entreprises québécoises mais aussi, comme le notait M. Parizeau lui-même, de «désamorcer l'espèce de révolte des bien nantis à laquelle on assiste depuis un an».

Un sujet à approfondir, nul doute.

Pierre Beaulne
Montréal, le 11 avril 2017

La grande traversée... en anglais? Encore une fois, non merci!

Avec grand intérêt, j'ai regardé la première émission de *La grande traversée*, relatant l'épopée de nos ancêtres partis de France au XVII^e siècle. C'était la dernière fois que je la regardais.

Radio-Canada n'est pas assez respectueux de l'histoire pour fournir un équipage qui parle français. Vous ne le croirez pas, mais l'équipage s'adresse en anglais aux participants qui représentent les colons, nos ancêtres. Comme s'il était impossible de trouver un équipage francophone. Quelle stupidité toute canadienne! Après la série de CBC sur leur histoire qui montre des Anglais propres et triomphants et des francophones idiots et pouilleux, c'est une belle suite.

Sylvain Sauvé
Québec, le 11 avril 2017

LIBRE OPINION

AUTOUR DE GABRIEL NADEAU-DUBOIS

Le bonapartisme, un culte qui met tout le monde d'accord

BENJAMIN PILLET

Doctorant en science politique
Collectif de recherche interdisciplinaire sur la contestation (CRIC), UQAM

Dans *Le Devoir* du 11 avril, M. Gabriel Nadeau-Dubois déconstruisait avec une certaine justesse l'engouement pour le thème du «populisme», terme valise pour ranger sous un même concept ceux et celles qui soulignent les failles des démocraties libérales actuelles, qu'elles soient de gauche ou de droite.

Pourtant, un élément n'apparaissait pas dans cette déconstruction, un élément qui nourrit autant le populisme que ses opposants et qui fait en sorte que, derrière les espoirs qu'elles suscitent, les promesses populistes sont creuses. Cet élément, c'est le bonapartisme, c'est-à-dire le culte du chef. Cette faculté d'idolâtrer les leaders, au point de faire des primaires, des courses à la chefferie ou des nominations de candidats célèbres (qu'ils soient chefs d'entreprise ou anciens militants étudiants) des événements de portée nationale, en dit long sur la conception de la démocratie partagée par l'ensemble de l'échiquier politique aux États-Unis, en France, mais aussi au Québec. Comment est-on passé d'une conception de

la démocratie comme gouvernement collectif, comme système promouvant l'action collective et citoyenne, à celle où s'en remettre à la figure d'un héros plébiscité est perçu comme un acte de foi indispensable?

Une aura de sainteté

On sait pourtant que c'est une vue de l'esprit. Un parti ne se réduit jamais à sa tête; sans le travail acharné de ses mili-

Il faut, pour donner une légitimité personnelle à un chef, se le représenter comme tel, c'est-à-dire au travers de mécanismes conscients de promotion de l'individu

tants, de sa base et de ses administrateurs, les chefs ne resteraient souvent qu'au stade de célèbres inconnus. La verve, le charisme ou la culture d'un chef ou d'un autre ne suffisent pas non plus à en expliquer la béatification. Il faut, pour donner une légitimité personnelle à un chef, se le représenter comme tel, c'est-à-dire au travers de mécanismes conscients de promotion de l'individu. Un travail dont la responsabilité revient aux médias, mais aussi aux directions des partis. Gabriel Nadeau-Du-

bois le sait bien, lui qui, à sa manière, après avoir bénéficié d'une couverture inégale (même en comparaison avec les anciens co-porte-parole de la CLASSE), s'est vu oindre d'une aura de sainteté par QS dans Guoin, suivant des pratiques et des protocoles qui ont vu d'autres célébrités être adoubees par d'autres partis politiques.

Il n'y a pourtant pas de fatalité dans cet état de fait; celui-ci correspond à des choix conscients de céder à une certaine facilité. Il est en effet toujours plus aisé de persuader que de convaincre, pas besoin pour ce faire de mobiliser trop de chiffres, d'arguments, de programmes. Il en faut juste assez pour servir d'accompagnement à un individu dont la personnalité fait l'objet d'une mise en scène permanente.

Dire cela ne revient pas non plus à nier la dimension performative de la politique. La politique, comme l'ont dit nombre de philosophes, penseurs et intellectuels depuis l'Antiquité, se compare au théâtre: elle est indissociable d'une dimension de jeu et de représentation. Mais au théâtre, comme à l'opéra, s'il existe des solistes, il existe aussi des chœurs et un orchestre.

IDÉES

ARRÊT JORDAN

La Cour suprême n'a pas le monopole de la vérité

FRÉDÉRIC BASTIEN

Professeur d'histoire au collège Dawson et auteur de *La bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*

Le 10 avril dernier, le directeur du *Devoir*, Brian Myles, écrivait que l'utilisation de la disposition de dérogation pour contrer l'arrêt Jordan, comme le recommande le PQ, serait une mauvaise chose. Un seul cas de suspension des procédures dans une cause de meurtre « ne justifie pas l'utilisation de la disposition de dérogation, que le premier ministre Couillard dépeint comme "l'équivalent de l'arme nucléaire en matière constitutionnelle" ». Les pères de la Loi constitutionnelle de 1982 n'ont pourtant pas conçu cette disposition comme une bombe atomique vouée à ne jamais être utilisée ou presque.

Bien sûr, il faut accélérer le processus judiciaire, mais, avec Ottawa et Québec qui se renvoient la balle, rien ne se réglera à court terme. Qu'on le veuille ou non, par ailleurs, les droits individuels ne sont jamais absolus. Le cas échéant, la société verserait dans l'anarchie. Pour citer un exemple célèbre, sans incendie, on ne peut pas crier « au feu » dans un cinéma bondé, provoquer une panique et ensuite invoquer la liberté d'expression pour se justifier. Il y a toujours une limite aux droits. La question est de savoir qui décide de ce qui est raisonnable : les juges ou les politiciens ?

En Grande-Bretagne ou en Australie, les magistrats n'ont pas le pouvoir d'invalidé les lois comme c'est le cas ici en vertu de la Charte. Ce sont les hommes et les femmes politiques qui tracent la limite des droits. Les libertés fondamentales n'en sont pas pour autant bafouées.

Malgré leurs défauts, les élus sont plus en phase avec la société, contrairement aux juges. Ceux-ci sont des spécialistes du droit, certes, mais pas de la société dans son ensemble. Ils proviennent en général des classes aisées et sont par conséquent plus en décalage avec la population.

Voilà d'ailleurs pourquoi en 1982, lors de l'enchâssement de la Charte dans notre Constitution, les pères fondateurs ont inclus la disposition de dérogation. Celle-ci permet aux élus de passer outre à certaines décisions des tribunaux en vertu de la Charte. Ils ne voulaient pas que les juges aient systématiquement le dernier mot en matière de droits fondamentaux, conscients qu'ils étaient des effets néfastes que cette situation pouvait entraîner. En fait, pour rallier les provinces anglophones à sa vision, Trudeau a été obligé d'inclure cette disposition qui réduisait considérablement la portée de la Charte et le pouvoir des juges. Tel a été pour lui le prix à payer pour obtenir ce qu'il voulait, une charte, et aussi isoler le Québec, qui s'opposait complètement à ce qu'une telle disposition s'applique dans ses domaines de compétence.

Disposition fondamentale

Trudeau s'en est voulu par la suite d'avoir fait cette concession, surtout quand le Québec



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

En 1982, lors de l'enchâssement de la Charte dans notre Constitution, les pères fondateurs ont inclus la disposition de dérogation. Ils ne voulaient pas que les juges aient systématiquement le dernier mot en matière de droits fondamentaux, conscients des effets néfastes que cette situation pouvait entraîner.

s'est mis à utiliser la disposition de dérogation pour défendre la loi 101. L'ancien premier ministre a donc passé les dernières années de sa vie à dénaturer les faits afin de diaboliser une disposition fondamentale de la Loi constitutionnelle de 1982.

Outre ces événements historiques qui contredisent l'interprétation de Brian Myles (et de Philippe Couillard), la façon avec laquelle le directeur du *Devoir* sacralise les paroles de la Cour suprême est surprenante. C'est un peu comme si celle-ci ne pouvait se tromper. L'arrêt Jordan, pour lequel quatre des neuf juges étaient dissidents, serait la seule bonne façon de déterminer ce qui est raisonnable en matière de délais judiciaires, nonobstant toute autre considération.

Reportons-nous à cet égard à l'arrêt Askov, en 1990. Cette affaire de délais raisonnables en Ontario a mené à l'avortement du procès d'Elijah Askov et à celui ensuite de milliers d'autres accusés, notamment pour 290 cas d'agressions sexuelles, trois cas d'homicides involontaires et 12 000 cas d'alcool au volant. Le principal intéressé sera lui-même condamné par la suite à six ans de réclusion pour de nouveaux crimes. Événement sans précédent par ailleurs, un juge de la Cour suprême, Peter Cory, a avoué publiquement quelques mois plus tard que le plus haut tribu-

nal avait erré. Si la législature ontarienne n'avait pas été terrorisée à l'idée d'utiliser la disposition de dérogation, rien de ceci ne serait arrivé.

L'Assemblée nationale du Québec a invoqué la disposition de dérogation de la Charte canadienne à 61 reprises depuis 1982, tant sous le PQ que sous le PLQ, selon Guillaume Rousseau, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke. Celle-ci est utilisée en ce moment pour maintenir la validité de cinq lois. Et tandis qu'on abandonne les accusations contre de présumés fraudeurs associés au maire Gilles Vaillancourt, un homme accusé de meurtre et des membres des Hells Angels, il faudrait s'abstenir d'utiliser la disposition de dérogation ?

La Cour suprême n'a pas le monopole de la vérité. Le Québec s'oppose depuis 1982 à la Charte fédérale et le droit à la sécurité des Québécois est ici en cause. S'il y a un moment entre tous qui nécessite la disposition de dérogation, c'est bien maintenant.

Réponse

L'utilisation de la disposition de dérogation pour contrer les effets de l'arrêt Jordan dans les tribunaux québécois est prématurée. Certes, l'arrêt des procédures prononcé

contre Sivaloganathan Thanabalasingam, accusé du meurtre de sa femme, est révoltant. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a décidé de porter la cause en appel. C'est la voie à suivre car la décision rendue par le juge Alexandre Boucher comporte, à mon avis, de graves erreurs quant à la responsabilité de la Couronne pour les délais inhérents à cette affaire. Il sera toujours temps d'utiliser la disposition de dérogation plus tard si les tribunaux se montrent incapables de contrôler le flot de requêtes en arrêt des procédures. Pour le moment, c'est loin d'être le cas. Très peu d'accusés ont pu bénéficier d'un arrêt des procédures au Québec en raison du précédent établi par l'arrêt Jordan. J'estime donc qu'il est imprudent, à cette étape, d'exiger la suspension généralisée des libertés civiles de tous les accusés pour quelques cas isolés. Le fait de l'affirmer ne revient aucunement à nier la pertinence historique de la disposition de dérogation. M. Bastien dénature la portée de mon propos en laissant entendre que je « sacralise les paroles de la Cour suprême ». Ce n'est nullement le cas. Si les tribunaux interprètent correctement les mesures transitoires prévues dans l'arrêt Jordan, le déluge appréhendé sera évité.

Brian Myles, directeur du Devoir

Énergie Est : ce que doivent faire les souverainistes

RENAUD LAPIERRE

Ex-sous-ministre adjoint à l'Énergie et coordonnateur de la rédaction de la première politique énergétique du Québec

Maintenant que, sur le territoire québécois, le projet de pipeline d'Enbridge est autorisé, que celui de TransCanada est en processus d'évaluation, que le transport du pétrole sur le Saint-Laurent, à partir de Sorel par superpétrolier, est effectif et, enfin, que le transport du pétrole par train a explosé, on le sait, nombre d'environnementalistes et tous les partis souverainistes s'y sont opposés ou ont demandé de multiples ajustements à ces activités.

Aussi limpide que l'eau d'un ruisseau, le plan politique du gouvernement Trudeau demeure de sortir le pétrole albertain à tout prix, et le Québec continue d'être une voie de passage incontournable. Alors, comment profiter de ce qui paraît inéluctable ? Comment en faire un atout dans le discours indépendantiste ? Doit-on s'obstiner à marteler un plaidoyer négatif — de victime — ou constater de manière réaliste la situation et se définir une stratégie proactive ? D'autant que



JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE

Seul le projet Énergie Est est vraiment encore un enjeu puisque toutes les autres options de transport, sur notre territoire, sont déjà en cours.

le pétrole albertain envahit déjà notre territoire.

Quelles sont les évidences ? Il apparaît que seul le projet Énergie Est est vraiment encore un enjeu puisque toutes les autres options de transport, sur notre territoire, sont déjà en cours. Pourquoi ? Parce que, pour l'essentiel, ils sont de compétence fédérale et que, d'autre part, le gouvernement québécois libéral les accepte d'emblée.

Devant ces faits, à quelle analyse le mouvement indépendantiste devrait-il se livrer ? Au-delà de la vigilance envers l'environ-

nement qui doit demeurer l'axe principal de l'argumentaire, et puisque la position officielle de ces partis est nettement et à juste titre d'être contre le projet Énergie Est, comment peut-on ajouter une dimension à cette situation qui rendrait notre discours, non pas seulement environnementaliste, mais beaucoup plus stratégique ?

Soyons réalistes ! Devant ces usages déjà très concrets, et l'éventualité malheureuse où le projet Énergie Est serait autorisé, quelle devrait être la position des partis souverainistes ? L'ana-

lyse paraît claire comme le jour : en position de négociation du Québec-pays, le Canada devra tenir compte de l'impact de ces installations sur son économie.

Percevoir une redevance

Étant donné ce qui précède, à savoir que des millions de barils de pétrole investissent déjà notre espace et que cette situation aura sans doute un effet stratégique bénéfique pour un Québec indépendant, dès lors, ne devrions-nous pas ajuster le discours et le compléter de notre seule opposition légitime au projet Énergie Est ? Comment ? En exigeant que l'exploitation de notre territoire ne soit consentie que dans la mesure où nous percevrions une redevance en contrepartie, applicable sur tout baril de pétrole qui gravite par notre territoire par train, par bateau ou par pipeline.

La proposition n'est pas nouvelle, la Colombie-Britannique ayant osé la faire avant nous. Mais n'en restons pas là. Comme le débat de la péréquation revient incessamment hanter le paysage d'un Québec-pays, proposons un engagement ferme que les sommes qui seront générées par ces redevances (une taxe, par exemple, de 1 \$ le baril sur tous les

barils non consommés au Québec pourrait rapporter des centaines de millions par année) soient dépensées par le Québec comme suit :

40% de ces sommes seraient réservées pour créer un fonds de protection en cas d'accidents environnementaux ; ce fonds serait créé pour couvrir la part québécoise, si le fédéral prend l'engagement de réserver annuellement un fonds de taille identique pour la même fin. Il est entendu que les promoteurs aussi devraient y contribuer. Lac-Mégantic aura servi de leçon.

60% des sommes serviraient à encourager la création de nouveaux emplois, à augmenter le PIB de façon à diminuer la péréquation et, surtout, à appuyer des technologies aptes à limiter notre consommation de pétrole importé. Elles seraient réparties en parts égales entre, d'une part, le développement de technologies vertes, transport électrique y compris, et, d'autre part, l'appui au développement des PME manufacturières ou celles implantées en région.

Un écho

Cette approche permettrait aussi de dire à nos concitoyens que la part québécoise des subventions fédérales au pé-

trole albertain peut trouver écho dans leur propre économie. La balle étant ainsi renvoyée dans le camp fédéral en ce qui concerne la réponse à donner à cette proposition. Si la réponse est non — comme cela est plus que prévisible —, alors, pourquoi ne pas leur indiquer que nous comptons déclencher un référendum dans lequel nous demanderions à nos citoyens la permission de procéder à l'imposition d'une pareille taxe ? Voilà l'illustration d'un discours proactif qui a plus de chances d'attirer vers les partis souverainistes les indécis que celui qui s'inscrit dans le rôle de la victime.

En ce qui concerne ladite incapacité constitutionnelle d'agir que l'on nous lancera avant même d'avoir pris le temps d'aller jusqu'au bout de ce texte, recourir à un référendum pourrait y suppléer, et au moins donner une nouvelle position de force au Québec à l'égard du fédéral, reconstruisant un tant soit peu l'équilibre perdu. Quelle Québécoise ou quel Québécois serait contre l'idée que, si l'on passe sur son terrain, cela mérite une compensation ? Existe-t-il une autre approche que celle de forcer le jeu pour gagner du terrain ?

Notre propre confusion nous dessert, la preuve en est faite.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Elie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); **information générale** : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Marie-Pier Frappier (pupitre), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); **information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béclair-Cirino et Marie-Michèle Sioul (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); **information culturelle** : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrans), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); **information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); **information internationale** : Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); **section art de vivre** : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); **cahiers spéciaux** : Loïc Hamon (Francoises); **équipe numérique** : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); **correction** : Andréeanne Bedard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); **soutien à la rédaction** : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); **DOCUMENTATION** Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); **PUBLICITÉ** Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elinam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); **PRODUCTION** Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

ALENA

SUITE DE LA PAGE 1

Trois anciennes ministres de la Culture du Québec (Louise Beaudoin, Line Beauchamp et Liza Frulla) répètent en gros le même constat, sur-tout les deux premières. Elles participaient le 23 mars à l'UdeM à un débat sur le thème *Cultures et numérique: vers quel avenir?*. Liza Frulla, qui a fait adopter la Politique culturelle du Québec créant la SODEC et le Conseil des arts et des lettres (CALQ) en 1992, a été la plus alarmiste.

« *Ma grande crainte concerne le rayonnement de nos produits francophones* », a dit M^{me} Frulla, maintenant directrice générale de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. « *Je ne sens pas l'urgence. Je ne sens pas l'urgence de dire "Hum, me semble qu'on négocie de grands traités internationaux et qu'on ne voit pas la culture trop, trop". Les industries culturelles seront-elles sur la table? Sont-elles négociables?* »

Liza Frulla a ensuite théâtralement donné un nom, celui de Wilbur Ross, comme on prononce celui du loup. Le secrétaire américain du Commerce résumait ses intentions de négociation par une simple formule il y a deux mois: tout ce qui est numérique sera sur la table de négociation des traités.

M^{me} Simard précise d'avan-tage les menaces. Les États-Unis veulent faire sauter les verrous protégeant les entre-prises nationales des télécom-munications (les tuyaux de la culture, quoi) des prises de contrôle étrangères. Ils veulent aussi ouvrir à la concurrence internationale toute la «digital economy», y compris la musique et l'audiovisuel.

L'enjeu numérique

Véronique Guèvremont, titulaire de la chaire UNESCO sur la diversité des expres-sions culturelles de l'Univer-sité Laval, rappelle que des traités de libre-échange ont progressivement dilué la por-tée de l'exception culturelle depuis l'adoption de l'ALENA en 1994. « *Le Partenariat*

transpacifique [même si son avenir est incertain] *puis le traité de libre-échange Canada-Union européenne* [AECG] *ont montré qu'il existe une sorte de danger*, dit-elle. *Si nous ne sommes pas assez prudents, des mesures peuvent s'imposer pour limiter le pouvoir d'intervention en faveur de la culture.* »

L'ALENA y allait en bloc tan-dis que ces deux accords plus récents précisent à la pièce, par «chapitres», les déroga-tions acceptables. « *Le Canada a délaissé son approche traditionnelle consistant à exclure la culture de manière générale*, dit la professeure Guèvremont. *Le résultat était relative-ment proche avec l'AECG. Avec le Partenariat, la portée est réduite d'un chapitre à l'autre, mais la protection est surtout accordée aux politiques cul-turelles en vigueur. Les nouvelles politiques ne seraient pas protégées, en particulier tout ce qui concerne le volet numérique.* »

La Convention sur la protec-tion et la promotion de la di-versité des expressions cul-turelles existe depuis 2005. Plus de 140 pays l'ont signée, dont les États européens, proches

du Canada par leurs pratiques interventionnistes en matière culturelle. Par contre, les États-Unis n'ont pas ratifié cette entente mondiale portée à l'époque par le Canada.

GAFA

Faut-il vraiment rappeler que les quatre mégagéants américains dits du GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple) contrôlent la nou-velle économie numérique? « *Il faut du courage pour s'atta-quer à cette réalité*, dit encore la professeure Guèvremont. *Des modèles commencent à émerger. Une directive euro-péenne sur le numérique pré-voit d'imposer une nouvelle forme de quota de contenu aux nouvelles plateformes. La mi-nistre du Patrimoine, Mélanie Joly, mène de grandes consulta-tions. Nous sommes plusieurs à attendre avec beaucoup d'inté-rêt les formulations des poli-tiques très concrètes qui vont venir répondre au défi.* »

Solange Drouin, directrice générale de l'Association qué-bécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vi-déo (ADISQ), comme bien

d'autres, y compris les journa-listes, a déjà interpellé la mi-nistre Joly au sujet des clauses culturelles et des appétits amé-ricains pour le numérique. « *Ses intentions ne sont toujours pas claires*, dit-elle. *Nous, nous aimerions savoir quelle est la position du gouvernement fédé-ral dans ce dossier.* »

M^{me} Joly a lancé un grand chantier de révision de la poli-tique fédérale en matière cul-turelle. Elle doit aboutir avant la fin de l'année à une proposi-tion sur « *le contenu canadien dans un monde numérique* ». La ministre a aussi annoncé récemment son intention de revoir la loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécom-munications canadiennes (CRTC), gardien des ondes au pays. Une preuve que les posi-tions gouvernementales évoluent dans ce dossier chaud.

« *C'est nouveau*, a-t-elle dit au Devoir la semaine dernière. *Appuyée par le premier mini-stre, j'ai décidé de lancer ce grand projet. Mais ça ne faisait pas partie à l'origine de ma let-tre de mandat ministériel.* »

M^{me} Drouin assure qu'elle bouge, elle aussi. Surtout, elle

refuse de se faire accuser de laxisme ou d'attentisme. Elle et le reste des industries cul-turelles ne dorment pas au gaz, assure-t-elle. « *Nous sommes bien réveillés* », dit celle qui agit aussi comme coprésidé-nte de la Coalition pour la diversité culturelle.

Fondée en 1998 par les prin-cipales associations québé-coises du milieu culturel — précisément pour s'opposer au projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), déjà contre l'exception cul-turelle —, la coalition compte maintenant 27 associations, en gros tout ce qui crée, diffuse, produit et exporte de la cul-ture au Québec dans les sec-teurs du livre, de la musique, des arts d'interprétation ou des nouveaux médias.

« *On est très conscient des en-jeux*, dit la coprésidente, ajou-tant que des manifestations et des pressions pourraient s'or-ganiser en temps et lieu. *Si les accords sont renégociés, on aimerait même étendre plutôt que restreindre la protection de la culture.* »

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La fin de la récréation

Québec solidaire avait fait ap-pel à Gabriel Nadeau-Dubois, mercredi, dans le cadre d'un débat pour mettre fin au finan-cement de l'école privée. Mais étant lui-même un pur produit de l'école privée, ayant fré-quenté le Collège Regina As-sumpta, il a dû répondre à une question des journalistes: au-rait-il préféré aller à l'école pu-blique? Esquivant la question en disant qu'il n'était pas à l'époque en âge de prendre cette décision, c'est le député Amir Khadir qui a volé à son secours en disant: « *Si ce choix réel existait, il est en train de dire qu'il préférerait aller à l'école publique, puisque c'est ce qu'il propose pour l'ensemble du Québec.* »

MARIJUANA

SUITE DE LA PAGE 1

ETFs, qui a récemment créé un produit financier destiné spécifiquement aux investis-seurs intéressés. « *C'est volatil, le risque est élevé, mais la ré-compense au final pourrait être élevée aussi.* »

La semaine dernière, Hori-zon ETFs s'est donc livrée à une première mondiale: elle a lancé à Toronto un fonds né-gocié en Bourse (l'équivalent d'un fonds commun de place-ment) dont le panier de titres est constitué de producteurs de marijuana canadiens, de compagnies biopharmaceu-tiques et de sociétés qui tra-vailent à des produits hydro-poniques. En cinq jours, les in-vestisseurs y ont investi près de 95 millions. Ce qui, dans des circonstances normales pour un fonds spécialisé, pour-rait prendre un an.

Marché potentiel

Certains estiment que le marché de la marijuana médi-cale à lui seul pourrait valoir autour de 1,8 milliard d'ici 2021. Or la légalisation du ré-créatif, en plus, pourrait faire exploser le marché. Selon une étude réalisée par De-loitte à la fin de 2016, le mar-ché principal lié à l'achat du produit en tant que tel se si-tuerait entre 4,9 et 8,7 mil-liards, ce qui ne comprend pas les milliards découlant de l'activité économique liée aux entreprises, au tourisme, aux laboratoires, aux revenus pour l'Etat, etc.

L'effervescence est palpa-ble. Au Canada seulement, plus d'une dizaine de produc-teurs de marijuana médicale sont déjà inscrits en Bourse, dont certains ont vu leur titre bondir de 20%, de 40%, et même de 90% depuis six mois. Canopy Growth, un groupe ontarien dont le symbole bour-sier à Toronto est WEED, vaut présentement près de 2 mil-liards. En six mois, son titre est passé de 5,50\$ à plus de 10\$.

Au-delà de la spéculation, la perspective d'une légalisa-tion à grande échelle a donné lieu à des préparatifs concrets chez les produc-teurs de marijuana médicale. En décembre 2016, par exem-ple, Canopy, un des gros ac-teurs, a sorti l'artillerie lourde. Lui-même issu d'une fusion entre Tweed et Bedro-can, il a annoncé une offre de 430 millions pour avaler un concurrent, Mettrum. Cela devait lui donner en principe un portefeuille de près de 40 000 patients, soit la moitié du marché canadien, de même que deux sites de pro-duction supplémentaires.

Un autre exemple? Aurora Cannabis, dont les produits portent des noms comme 3 Sisters #2, Bonanza et Tower, a récemment vendu des dé-bentures convertibles en ac-tions pour financer ses inves-tissements internationaux. La compagnie, qui a du coup ré-colté 75 millions, souhaite par exemple prendre 19,9% du premier groupe australien au-torisé à produire de la mari-juana à des fins médicales. De-puis un mois, son titre a grimpé de 27%, à 3,05\$, à la Bourse de Toronto.

Un contexte américain différent

Qui dit marché en expan-sion rapide dit aussi risque d'abus. A au moins deux re-prises depuis 2014, les autori-tés boursières des provinces ont invité le public à faire preuve de prudence et de dis-cernement devant les entre-prises disant produire de la marijuana médicale, car leur documentation frisait parfois le promotionnel. Aux États-Unis, la Securities and Ex-change Commission, gen-darme des marchés, a dû di-fuser un avis public en 2014 pour signaler que des esprits malveillants s'activaient dans le marché de la marijuana, profitant de l'absence de ré-gles de divulgation dans le marché gris pour manipuler les cours et duper le monde.

Car aux États-Unis, les titres des producteurs de marijuana médicale sont principalement négociés sur le marché de gré à gré, où l'information peut être de mauvaise qualité, voire nulle.

« *Analyser les actions tradi-tionnelles, c'est difficile. Ana-lyser les actions dans cette in-dustrie, c'est presque impos-sible* », dit Dan Nicholls, un banquier de Los Angeles qui a conçu des indices pour sui-ivre les titres américains et canadiens. L'incertitude de-meure forte à plusieurs égards, notamment au cha-pitre de la distribution. Mais le marché canadien est plus dé-veloppé et les producteurs ont amassé tellement de capi-taux sur des places bour-sières reconnues qu'ils inves-tissent à l'étranger. « *Les en-treprises canadiennes autori-sées ont une énorme longueur d'avance sur les producteurs américains*, dit-il. *La plupart des titres américains sont des compagnies qui ont de la diffi-culté à obtenir des capitaux. Un producteur canadien peut lever autant d'argent que 30 entreprises américaines.* »

Le Devoir

MALALA

SUITE DE LA PAGE 1

toujours pas accès aux bancs d'école dans le monde, a-t-elle noté. Le Canada devrait faire de ce dossier sa priorité lorsqu'il héritera de la prési-dence du G7 l'an prochain, et récolter les fonds nécessaires parmi ses alliés. La veille, la ministre du Développement international, Marie-Claude Bibeau, promettait des nou-velles à ce sujet lors de ses «prochaines annonces».

« *Je sais que, si le Canada mène le bal, le monde lui em-boîtera le pas* », a insisté Ma-lala. « *Laissons la prochaine gé-nération dire que nous avons été ceux qui se sont tenus de-bout. Laissons-les dire que nous avons été les premiers à vivre dans un monde où toutes les filles peuvent apprendre et être des leaders, sans avoir peur* », a-t-elle lancé, accueillie par une énième ovation. Malala a même invité les convives à faire preuve de retenue, les prévenant que son discours était long et qu'ils allaient rapi-dement se fatiguer.

La militante de 19 ans avait aussi un message pour les jeunes Canadiennes: qu'elles posent elles aussi des gestes au quotidien, si petits soient-ils, en récoltant des fonds, en défendant une amie ou en contestant les prises de posi-tion d'un adulte. « *La pro-chaine fois que je serai de pas-sage, j'espère voir davantage d'entre vous remplir ces ban-quettes au Parlement.* » Car Justin Trudeau a beau faire partie des leaders les plus jeunes sur la scène internatio-

nale, « *vous n'avez pas besoin d'être aussi vieux que le pre-mier ministre pour être un lea-der!* » a-t-elle blagué.

Les Américains n'étaient pas en reste. « *Je prie pour que vous continuiez d'ouvrir vos de-meures et vos cœurs aux fa-milles et aux enfants les plus vulnérables de la planète — et je prie pour que vos voisins sui-vent votre exemple* », a argué M^{lle} Yousafzai.

Malala a quitté le Pakistan après avoir survécu aux balles des talibans, en 2012, lorsqu'elle n'avait que 15 ans. Ses plaidoyers en faveur de l'accès des filles à l'éducation dérangeaient. Les menaces de mort avaient finalement été mises à exécution, mais elle a survécu à l'attentat. Deux ans plus tard, elle se voyait remet-tre le prix Nobel de la paix. Mercredi, elle est devenue la sixième — et plus jeune — dé-tentrice d'une citoyenneté ca-nadienne honorifique.

Le premier ministre Tru-deau s'est rappelé l'histoire de cette « *fillette téméraire, coura-geuse de la vallée de Swat qui a tenu tête aux talibans; une mi-litante engagée de 12 ans, intel-ligente, qui inspirait d'autres enfants à se faire entendre et donner l'exemple; une fille dont le plus grand souhait était d'al-ler à l'école; une fille qui a re-fusé d'être muselée* ». Et à la suite de l'attaque qui a failli lui coûter la vie, « *on s'est rappelé qu'une balle de fusil ne fera ja-mais le poids face à une idée* », lui a lancé M. Trudeau.

Malala attendait sa citoyen-neté honorifique depuis trois ans. L'ancien premier ministre Stephen Harper devait la lui remettre le 22 octobre 2014, mais une attaque terroriste au

Parlement ce jour-là l'a forcé à annuler.

« *L'homme qui a attaqué la colline du Parlement se disait musulman, mais il ne parta-geait pas ma foi. Il ne parta-geait pas la foi d'un milliard et demi de musulmans qui vivent dans la paix* », a-t-elle souligné. Cet homme partageait plutôt la haine de celui qui a attaqué la mosquée de Québec ou des civils à Londres le mois der-nier. « *La même haine que l'homme qui m'a tiré dessus et sur mes deux amies d'école.* »

Un récit difficile

Malala Yousafzai aura aussi fait pleurer sa mère, en se re-mémorant les moments éprou-vants de la famille au Pakistan. Lorsque sa mère mettait une échelle à l'arrière de la mai-son, au cas où ils auraient dû fuir en pleine nuit; la lecture d'un verset du Coran le soir pour protéger la famille et les proches; la peur d'aller à l'école et d'en payer le prix, ca-chant du coup ses livres sous son voile pour ne pas être re-pérée. Très émue, sa mère es-suyait ses larmes. Plusieurs députés aussi.

La jeune femme a égale-ment souligné, lors d'un événe-ment en matinée, le rôle important que peuvent jouer les hommes dans la vie des femmes. Comme son père, qui lui a per-mis d'aller à l'école et de reven-diquer ce droit, alors que ses concitoyennes, elles, ont été in-vitées, lorsqu'elles ont eu 13 ou 14 ans, à rester au foyer et ne plus montrer leur visage.

Un souvenir partagé par la ministre Maryam Monsef, qui a quitté l'Afghanistan alors qu'elle était enfant avec sa mère et ses deux sœurs. Réfugiée,

veuve, sa mère était désempa-rée avant d'immigrer au Ca-nada et aurait très bien pu ac-cepter la demande en mariage offerte pour sa fille Maryam, qui avait alors dix ans, s'est rap-pelée la ministre. « *Mais ma mère avait été portée à croire profondément* [grâce à son propre père, qui aurait voulu qu'elle devienne la première femme médecin de leur fa-mille] *qu'il y a davantage de choix et d'options pour les femmes que ce que l'on pense.* »

Le discours de Malala a aussi donné lieu à quelques moments cocasses, notam-ment lorsqu'elle s'est mise à louer Justin Trudeau. « *Les gens disent toujours à quel point il est jeune. Il fait du yoga. Il a des tatouages. [...]* Les gens étaient tellement exci-tés que je rencontre le premier ministre Trudeau. Je pense que la citoyenneté honorifique n'in-téressait personne », a-t-elle ri-golé, devant son père, qui se cachait le visage, mal à l'aise.

La jeune Pakistanaise a en outre fait remarquer au pre-mier ministre et au ministre de la Citoyenneté, Ahmed Hussien, qui venait de lui re-mettre sa citoyenneté honori-fique, qu'elle avait néanmoins encore besoin d'un visa pour entrer au Canada. Un autre échange qui a fait rigoler les Communes, et du coup apaisé brièvement l'atmosphère lourde d'émotion.

Malala Yousafzai est l'un des rares dignitaires étrangers à avoir été invité à s'adresser au Parlement sans être chef d'Etat. Elle suit notamment l'Aga Khan, Kofi Annan et Nel-son Mandela.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements

(lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com